

Rapport de la CoFin sur le préavis N° 11-2013 concernant l'exécution de forages horizontaux de captage d'eau de boisson dans la Haute Veveyse de Fégire

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La CoFin s'est réunie dans la salle de conférence de la Maison de commune le lundi 10 juin 2013 à 19h30. Elle était composée de Madame Marie-France Vouilloz Burnier et de Messieurs E. Rochat, J. Laurent, S. Jaquet, P. Zapf, M-A. Chaudet et A. Vionnet président rapporteur.

Etaient présents M. A. Bovay Syndic responsable des finances et en charge du dossier ainsi que M. S. Roulet boursier communal qui ont répondu à nos questions de façon claire et précise.

Le préavis 11- 2013 s'inscrit dans une suite logique des travaux entrepris dès 2009 dans la démarche d'optimisation de l'approvisionnement en eau de notre commune et de la commune voisine de Blonay.

Dans un souci de transparence que salue la CoFin, la Municipalité a préféré présenter plusieurs préavis partiels que de soumettre au Conseil un préavis global, nécessairement moins instructif, moins détaillé, moins compréhensible. Après les recherches et les analyses, elle nous propose aujourd'hui une nouvelle tranche de frais relatifs à la mise en place de l'exécution de forages horizontaux pour collecter l'eau souterraine en profondeur et la concentrer en un seul point au niveau de la plateforme.

Le coût des travaux à la charge de la commune est mentionné à la page 6 du préavis, pour un montant total de 2'226'000.00. (S'agissant des services des eaux, la TVA est récupérable via l'impôt préalable sur investissement.)

Le financement des travaux est prévu au plan des investissements en 2014 et 2015 (CHF 2'200'000.00)

A relever que les coûts annuels d'exploitation pour notre commune s'élèvent à un montant total HT de CHF 99'700.00.

Une fois ces travaux de forages réalisés, un nouveau préavis sera présenté par la Municipalité pour amener l'eau dans une chambre de captage et remplacer la conduite de transport de St-Légier- La Chiésaz.

La Cofin rappelle les sommes déjà investies (environ 1 million pour notre commune), et les dépenses estimées dans le futur (environ 5 millions). **N'oublions pas L'EAU C'EST LA VIE.**

Au vu de ce qui précède, la CoFin, à l'unanimité des membres présents et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis N° 11-2013, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis ;
- Autoriser la Municipalité à signer tous les documents nécessaires à cet effet ;
- Octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 2'226'000.- pour ces travaux.
- Financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire ou d'une institution, et ce aux meilleures conditions du moment ;
- Amortir le montant total sur une durée de 30 ans au maximum conformément au règlement sur la comptabilité des communes.

Le président rapporteur



Alain Vionnet

Un membre



Eric Rochat